



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Président
du comité technique

à

Monsieur le Maire
de OEYRELUY
MAIRIE
40180 OEYRELUY

Mont-de-Marsan, le 21 novembre 2022

Objet : Détermination des nouvelles modalités du régime indemnitaire

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le comité technique, réuni le 21 novembre 2022, a émis les avis suivants sur le dossier cité en objet :

Collège des représentants du personnel : Avis défavorable à l'unanimité*

Collège des représentants de l'administration : Avis favorable

**Le collège des représentants du personnel se prononce, à l'unanimité, défavorablement sur le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP dès lors qu'il prévoit un abattement du régime indemnitaire en cas d'absence pour raison de santé.*

Il s'agit pour les organisations syndicales d'une position de principe.

Ce vote défavorable à l'unanimité entraîne la mise en œuvre des dispositions de l'article 30-1 du décret n°85-565 du 30/05/85 ci-après rappelées :

« Lorsqu'une question à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération de la collectivité ou de l'établissement public rattaché au Centre de gestion, recueille un avis défavorable unanime du collège des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du Comité technique dans un délai compris entre huit et trente jours. »

Même si les collectivités n'ont pas l'obligation de modifier leur projet et peuvent le représenter, en l'état initial, je vous invite à apporter une attention toute particulière à cet avis.

Si lors de la 2^{ème} séance le projet recueille de nouveau un avis défavorable unanime des représentants des personnels, la collectivité pourra néanmoins délibérer en maintenant les dispositions initialement prévues.

La prochaine séance du comité technique est fixée au **29 novembre 2022** En conséquence, vous voudrez bien nous retourner votre nouvelle proposition (éventuellement amendée) **Merci de nous préciser si le projet est maintenu en l'état ou modifié.**

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
Gérard MOREAU

*Ce document est signé électroniquement par
M. Gérard Moreau, Président du Comité technique*

